



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3065

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) pour 2018-2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3065**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) pour 2018-2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier, assure l'exercice des compétences portées auparavant sur son territoire par la Communauté urbaine de Lyon et par le Département du Rhône. Ainsi, chef de file de la politique d'insertion, elle dispose d'un levier inédit en matière de mobilisation des entreprises.

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole a adopté un PMI'e volontaire et traduisant un engagement important, tant en termes de rénovation des méthodes que de médiation entre insertion et développement économique. Le programme de développement économique s'inscrit, lui aussi, dans ce cadre pour une Métropole attractive et responsable socialement.

Construit en associant largement les acteurs de son territoire, le PMI'e se décline au travers de 3 axes : développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire. Élaboré pour la période couvrant 2016 à 2020, il envisage une déclinaison pragmatique et adaptable de ses orientations pour appréhender et prendre en considération les réalités du territoire, de ses habitants (entreprises, bénéficiaires, acteurs), de son environnement. Avec l'orientation 3 du PMI'e, la Métropole affiche l'ambition de rassembler ses partenaires pour la construction d'une politique d'insertion pour l'emploi coordonnée et partagée, lisible et plus efficace.

Pour rendre plus efficiente l'action en direction des acteurs économiques et renforcer le déploiement de l'offre d'insertion par l'entreprise, la Métropole fait le choix de faire évoluer la MDEF sur son territoire en une structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi. Cette nouvelle organisation répond à 3 enjeux majeurs :

- répondre à l'ambition métropolitaine de développer sur l'ensemble de son territoire et pour les publics les plus éloignés de l'emploi une offre d'insertion par l'entreprise (orientation 1 du PMI'e) qui garantit l'équité de traitement des publics,
- clarifier l'action publique en direction de l'entreprise et développer son efficacité,
- optimiser les ressources du territoire au service de ces enjeux.

Par délibération n° 2018-2712 du 27 avril 2018, le Conseil de Métropole a approuvé l'avenant n° 4 à la convention constitutive de la MDEF organisant son évolution en groupement d'intérêt public (GIP) sur le périmètre métropolitain.

Le 13 juillet 2018, le conseil d'administration de la MDEF s'est réuni pour valider l'évolution des statuts qui ont été ensuite présentés en assemblée générale extraordinaire le 13 septembre 2018. Les statuts seront ensuite validés dans le cadre d'un arrêté préfectoral, qui permettra de réunir le 1^{er} conseil d'administration pour l'élection de son bureau et l'installation de la structure.

II - Le programme d'actions du GIP

L'objectif poursuivi par le GIP est d'être un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres. Il devra, notamment, permettre de créer les conditions d'accueil des nouveaux salariés et ainsi, sa mise en opérationnalité dès le 1^{er} janvier 2019. Ainsi, le GIP devra intervenir au plus près des territoires en s'appuyant sur des salariés basés à l'échelle des Conférences territoriales des Maires (CTM). Le cadre général sera le déploiement d'un chargé de liaison entreprise-emploi et d'un coordonnateur emploi-insertion à l'échelle de chaque CTM, tout en permettant la prise en compte des difficultés propres à chaque territoire.

La délibération du Conseil n° 2018-2712 du 27 avril 2018 prévoit le principe d'un soutien financier de 400 000 € de la Métropole au GIP afin, notamment, de couvrir les frais d'installation du groupement ainsi que les différents travaux à conduire pour sa mise en opérationnalité. Il est proposé également, de soutenir dès à présent le programme d'actions du GIP pour la période allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2019 sur les éléments suivants, et de lui allouer de ce fait un montant de 650 000 € :

- travailler à la mise en opérationnalité du GIP dès l'automne 2018 pour une mise en fonctionnement effective dès le début de l'année 2019 : élaboration du règlement intérieur du GIP, cadre d'exercice de ses salariés, budget consolidé nécessaire à l'action, intégration progressive des salariés, rédaction d'accords conventionnels, mise en place d'une comptabilité analytique, etc.,
- mettre en œuvre des actions d'insertion et d'emploi dans les filières stratégiques du territoire, notamment, les services à la personne, le numérique, les métiers liés à la transition énergétique, les métiers de l'industrie, et 2 autres filières en fonction des besoins repérés et de l'accès à ces métiers par des publics en insertion,
- animer et mettre en œuvre la Charte des 1 000 entreprises pour l'insertion et l'emploi et les actions y afférant.

Il porte plus précisément sur les actions suivantes :

- prospection des entreprises en articulation avec les autres acteurs du territoire, en veillant à une représentativité en termes de secteurs d'activité et de taille, signature de la charte et engagement d'un partenariat opérationnel. L'objectif est de passer de 650 entreprises signataires à 950 entreprises signataires fin 2019,
- animation du réseau des entreprises, à travers l'organisation au moins mensuelle d'évènements territoriaux rassemblant ces entreprises sur des thématiques pertinentes,
- organisation de l'animation "numérique" du réseau des entreprises signataires,
- valorisation des actions innovantes,
- organisation d'un événement fédérateur annuel, visant la participation d'au moins 350 partenaires,
- organisation de 80 rencontres métiers au bénéfice des publics en situation d'exclusion, notamment, en direction des bénéficiaires du RSA,
- organisation de 10 datings emploi-entreprises rassemblant des entreprises en situation de recrutement et des publics en difficulté à la recherche d'un emploi,
- mise en œuvre de 250 simulations d'entretiens et de 100 actions de parrainage pour un public adulte en difficulté, avec un objectif de 60 % de bénéficiaires du RSA,
- coordination, en partenariat avec Pôle emploi et les acteurs de l'insertion et de l'emploi, des recrutements en nombre du territoire, avec un objectif de mise à l'emploi de 500 personnes, rendant lisible l'accès à l'emploi des personnes en difficulté, notamment, les bénéficiaires du RSA (au moins 100 sur les 500), et les habitants des quartiers prioritaires.

En direction des filières, le GIP travaillera avec les acteurs professionnels autour des filières du numérique, service à la personne, métiers liés à la transition énergétique, les métiers de l'industrie, et 2 autres filières :

- rencontrer l'ensemble des acteurs de la filière, notamment les entreprises et les acteurs de l'emploi et de la formation, afin de définir un plan d'actions pluriannuel permettant l'accès à l'emploi des populations fragiles aux métiers développés dans ces secteurs :

. organiser des informations régulières sur les métiers qui recrutent, ou définir des nouvelles modalités de communication sur ces métiers,

. outiller les accompagnateurs de l'emploi pour un sourcing plus efficace (visites d'entreprises, pôles de compétences, promotion des filières professionnelles par des actions de communication ciblées, etc.),

. organiser des parcours de formation innovants (alternance, validation des acquis de l'expérience -VAE-, immersions, parrainage, etc.),

. soutenir les entreprises dans leurs recrutements.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	16 078	Métropole de Lyon	650 000
services extérieurs	65 950	Ville de Lyon	100 000
autres services extérieurs	80 875	autres communes	50 000
charges de personnel	637 097		
Total	800 000	Total	800 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 650 000 € au profit du GIP MDEF dans le cadre du déploiement des actions présentées pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 650 000 € au profit du GIP MDEF, dans le cadre de son programme d'actions, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le GIP MDEF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à son exécution.

3° - **La dépense** correspondante soit 650 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2018 et suivants - chapitre 017 - opérations n° OP3605132 et n° OP3605133.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.